



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enfants

Question écrite n° 45488

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois souhaite attirer l'attention de Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées sur la situation des enfants victimes d'un traumatisme crânien et de leurs familles. L'association Famille traumatisés crâniens « R'Eveil » du Nord - Pas-de-Calais dénonce le manque de moyens de prise en charge spécifique de ces enfants. En effet, à l'idée très répandue, que le traumatisme crânien survenant chez un enfant a des conséquences moins graves que chez une personne adulte, précepte totalement erroné, s'ajoute l'insuffisance de sensibilisation et de formation des professionnels de santé et médico-sociaux, des décideurs institutionnels et des personnels concernés de l'éducation nationale. Elle suggère en conséquence de prévoir l'application de la même politique de prise en charge médico-sociale des traumatisés crâniens adultes et la création de plusieurs centres de Ressources interrégionaux spécialisés pour les enfants victimes de cette pathologie. A ce jour, seulement la région Ile-de-France et la région lyonnaise sont pourvues d'une structure spécifique d'accueil d'enfants traumatisés crâniens qui sont remarquablement opérationnelles. Il lui demande si des mesures peuvent être envisagées qui tiennent compte des attentes des familles et de leurs enfants et qui traduisent les propositions de l'Association « R'Eveil » du Nord - Pas-de-Calais.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45488

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 2004, page 5976